



MAIRIE
DE
VICQ-SUR-GARTEMPE

CONSEIL MUNICIPAL du Mercredi 18 août 2021

Nombre de membres :		L'An deux mille vingt et un, le 18 août à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 11 août 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal BERNARD, Maire.
En exercice :	15	
Présents :	14	
Votants :	15	

Présents : Pascal BERNARD, Jacky NEUVY, Xavier ROBIN, Corinne NEUVY, Alain CATHELIN, Marie CAMBRAN, Sébastien CARTEAUX, Éric DENIS, Maxime FOURMAUX, Liliane LUSSIGNOLI, Caroline MAIGNE-NEVEU, Cédric PIAULT, Evelyne POITRENAUD, Virginie RICATEAU.

Absents excusés : Marie-Jeanne ROUET (pouvoir donné à Pascal BERNARD)

Secrétaire de séance : Éric DENIS

Assiste également : Julie MARGUERITE, secrétaire de mairie

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h40.

Compte rendu des Décisions prises par le maire

Vous trouverez ci-dessous les décisions du maire prises en vertu des délégations données par le conseil municipal.

N°	Date de l'acte	Intitulé
2021001	17/08/2021	Décision actant le changement d'adresse de la Mairie et la fermeture du camping pour mise à jour de l'immatriculation au répertoire Sirene

Ordre du jour

1. D34 - Signature de l'avenant à la Convention Territoriale Globale pour la période 2021-2024

Questions diverses

- **Approbation du procès-verbal de la séance du 23 juin 2021 à l'unanimité des membres**

1	D34 Signature de l'avenant à la Convention Territoriale Globale pour la période 2021-2024
----------	--

Voir annexe D34a Avenant à la CTG

Madame l'adjointe aux affaires sociales informe les membres du conseil municipal que depuis 2020, la signature d'une Convention Territoriale Globale (CTG) est obligatoire pour percevoir certaines aides de la caisse d'allocations familiales (CAF).

L'objectif de ces conventions est de mettre les ressources de la CAF au service d'un projet de territoire afin de délivrer une offre de services large en matière de petite enfance, animation de la vie sociale, enfance jeunesse, parentalité ou bien encore de logement.

La CTG est une contractualisation entre la CAF, la MSA et Grand Châtelleraut afin d'avoir une approche globale des besoins des familles sur le territoire de Grand Châtelleraut.

Bien que la CTG ait été signée au niveau intercommunal, chacun des partenaires doit signer un avenant pour son territoire et son domaine de compétence.

La commune de Vicq sur Gartempe est donc sollicitée pour signer un avenant permettant aux structures d'Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) en annexe de bénéficier de financements dit « Bonus Territoires » pendant la période 2021-2024. Sont notamment concernés la garderie et l'accueil de loisir de la MCL.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la lettre-circulaire de la CNAF du 16 janvier 2020, relative au déploiement des Conventions Territoriales Globales (CTG) et des nouvelles modalités de financement en remplacement des Contrat Enfance Jeunesse ;

Vu la convention territoriale globale signée le 31 décembre 2013 par la CAF de la Vienne, la MSA du Poitou et la communauté d'agglomération de Grand Châtelleraut ;

Considérant qu'il convient de signer un avenant à la convention signée avec Grand Châtelleraut pour permettre aux structures de bénéficier de financements,

Mme CAMBRAN précise que cette convention permet à la CAF de verser directement les aides financières aux structures d'accueil sans passer par l'intermédiaire de Grand Châtelleraut et des communes ce qui facilite la procédure.

Mme RICATEAU demande si le montant de la dotation allouée aux structures de la commune est connu ?

Mme NEUVY explique que le taux de financement reste le même que les années précédentes. Le calcul est basé sur le nombre d'enfants de l'année de référence ce qui donne un montant d'environ 4800 euros.

M. FOURMAUX ajoute que cette convention permet de faire bénéficier aux habitants des tarifs préférentiels pour les activités de la MCL.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'avenant à la Convention Territoriale Globale signée avec Grand Châtelleraut permettant aux structures présentes sur le territoire de bénéficier d'aides financières.

Questions diverses

Finances

Un audit financier des budgets de la commune sur la période 2016-2020 a été réalisé par Mme MERDJIMEKIAN de la DDFIP et présenté à la commission des finances en juillet 2021. En conclusion la commune a besoin de dégager du résultat sur le fonctionnement pour pouvoir rembourser l'encours de la dette. Les investissements ne sont plus envisageables pour le moment.

La Trésorerie déconseille de renégocier les prêts auprès des banques, pour les étaler à cause des indemnités, à hauteur de 17000 euros à verser à court terme. Elle encourage la commune à réduire les frais de fonctionnement, en particulier les frais afférents aux charges du personnel. D'autres pistes d'économies sont également étudiées comme l'entretien des chemins et des routes (cf réunion du 02/09/21 qui va commencer à réfléchir pour réduire les coûts), aux frais téléphoniques.

M. le Maire reprend la présentation de Mme MERDJIMEKIAN. Celle-ci a montré que la commune ne dégage plus de Capacité d'Auto Financement depuis 2018 (-70%) nécessaire pour engager des dépenses d'investissements et rembourser les emprunts car le niveau d'endettement est très élevé.

Il ressort que les emprunts se sont accumulés depuis 2003 et que la commune s'est beaucoup endettée en 2017-2018 notamment pour le projet de café restaurant.

Cette analyse a souligné des points saillants, car le budget est comparé à des communes de même spécificité. M. le Maire précise que la secrétaire de Mairie étudie le budget pour trouver toutes les situations d'économie. Il reste des leviers comme l'investissement qu'il faudra réduire pour maintenir cette rigueur. Sans réaction de la part de la commune, nous pourrions avoir une mesure d'alerte de la préfecture.

Ce constat amène énormément de questions, de réflexions :

Charges de personnel

Il est prévu un mi-temps en moins pour la mairie à partir de septembre.

- Ecole

Les charges du personnel d'école vont s'accroître du fait de l'augmentation du nombre d'élèves et donc d'un besoin d'encadrement renforcé. En parallèle des recettes vont avec le service de garderie pour lequel une participation financière va être demandée à partir de la rentrée.

Le problème de la pause méridienne est abordé car il existe un besoin d'encadrement supplémentaire urgent les lundi et vendredi de 12h à 13h où un seul agent doit encadrer un nombre important d'enfants. La commune souhaiterait pouvoir faire appel à un adulte bénévole.

D'une façon générale il est proposé de créer une liste de volontaires bénévoles qui souhaitent donner du temps pour leur commune. La commune pourrait ainsi solliciter ces personnes en priorité en fonction des compétences et intérêts de chacun lorsque des besoins se font sentir.

Il est proposé que cette situation soit aussi expliquée à la Directrice d'école afin qu'elle puisse comprendre les choix délicats qui seront peut-être à faire.

- Energies

Des dépenses ont été ciblées comme impactant le budget : l'énergie. L'éclairage public correspond à une part relativement faible des dépenses. Les dépenses les plus importantes sont liées à l'éclairage du stade (30%), la salle des fêtes (quand elle est louée), le chauffage de la mairie et de l'école (même si des efforts sont déjà réalisés depuis un an). M. le Maire ré exprime ici sa volonté de rechercher toutes les poches d'économie.

A court terme la commune n'a pas la capacité à investir dans une installation plus économe en énergie au

stade, ni dans des travaux d'isolation à l'école.

- Voirie

La commission de chemin va étudier une nouvelle façon d'envisager le fauchage dans le respect de l'environnement avec notre priorité financière.

Ventes de biens communaux

La commune possède des parcelles de bois qui pourraient être vendues pour le bois à couper sur pied. La commission voirie va étudier cette possibilité.

Il est proposé de rencontrer les commerçants locataires pour savoir s'ils pourraient être intéressés par un éventuel achat des locaux.

Une option serait de conserver les locaux en bon état et de vendre en priorité ceux qui vont représenter des charges d'entretien importante dans l'avenir proche.

M. le Maire demande à tous de s'exprimer. Puis il propose de prioriser les ventes si nous devons le faire. Tous s'expriment pour la vente de la maison du boulanger et le bois sur pied. Dans un premier temps il serait aussi nécessaire de faire estimer la valeur des biens.

- Loyers

La commune révisé déjà régulièrement les loyers selon les conditions des baux.

Le logement du café restaurant est actuellement mis à disposition gratuitement depuis 2017 à la gérante du café. L'objectif était de la soutenir temporairement le temps que l'activité s'installe ce qui est le cas aujourd'hui.

Il est proposé de réfléchir à un prix de loyer pour ce logement de façon à pouvoir équilibrer le budget de cette opération car il existe actuellement un reste à charge important pour la commune. En effet ce projet a coûté 512000 euros (travaux et acquisition), dont 190000 euros sur les fonds propres de la mairie.

Une discussion débute sur le montant possible et il est décidé de rencontrer la gérante pour échanger avec elle sur les modalités de mise en place.

- Associations

La question de la réduction des coûts d'utilisation des diverses structures est abordée, en particulier le stade qui représente le coût le plus important. Il est souligné que la commune est fière d'avoir une équipe au niveau régional.

Il est décidé de rencontrer chacune des associations pour expliquer la situation et réfléchir ensemble à des propositions dans le cadre d'un plan global d'économie.

- Conclusion

La question de l'opportunité de renégocier ou non les prêts fait débat. Ne pourrait-on pas trouver 17000 euros pour renégocier ? Malgré tout même en étalant la dette, la capacité d'investissement n'est pas restaurée. En faisant des efforts pour assainir les finances, il devrait être possible de recommencer à dégager de la capacité d'autofinancement dans quelques années..

D'une façon générale beaucoup s'accordent sur la nécessité de ce plan de rigueur, mais soulignent que cette rigueur doit être pour tous, sur tous les sujets et dans le respect de chacun.

Chemins

Des interventions vont être faites du fait de l'été pluvieux, pour entretenir les accotements dans les croisements et les virages dangereux.

Travaux square des anciennes écuries

Les travaux devraient débuter le 06/09/21. La commune pourrait obtenir du fond de concours de Grand Châtellerault, les dossiers sont à déposer avant le 02/09/21. Il faut réaliser un affichage avec les donateurs.

Il est proposé de garder des éléments anciens pour la décoration. Il y aurait des arbres, une surface herbeuse, des parterres de fleurs et une zone pour permettre au restaurant si besoin de créer un événement.

La nécessité de prendre en compte l'accessibilité du lieu est mise en avant. On cherche aussi un nom pour le square.

Le démontage du garage se déroulera le 19/08/21 à 14h30 entre conseillers municipaux.

Animations

Concert au 31/07 : 50 personnes sur la place pour l'apéro-concert (zone limitée en nombre pour éviter le pass sanitaire). Une trentaine de personne autour.

En août, il y a eu la « Vienne vagabonde » avec le pass sanitaire était obligatoire. 180 personnes environ étaient présentes dans une bonne ambiance. Le contrôle de l'installation du podium doit être pris en charge par le comité des fêtes. Il a été monté par des bénévoles d'ici et de saint Pierre de Maillé et a obtenu l'accord d'exploitation. Il est stocké à Vicq sur Gartempe.

On peut donc parler de deux grands succès tant par les artistes présents que par la fréquentation du public. Nous remercions les bénévoles qui ont assuré la logistique et aidé à la réussite de ces manifestations.

Transport solidaire

Le projet a du mal à avancer. Une formation aura lieu le 14/09/21 pour les chauffeurs.

Personnel communal

Arrivée d'une nouvelle secrétaire de mairie depuis début août. Un nouvel agent d'accueil arrivera à l'agence postale communale le 1^{er} septembre. A partir de cette date les horaires d'ouverture de la poste seront tous les après-midis.

Patrimoine

Une rencontre a eu lieu avec VGCA sur le parcours de valorisation du patrimoine communale : devant l'école, la place de l'église, le pont, les vestiges du moulin, la place, la mairie, la rue de l'église, la maison du patriote sont les futurs lieux qui devraient accueillir un panneau illustrant ce lieu avec une photographie ancienne. Pour limiter les coûts il est proposé d'accrocher les plaques aux murs et de garder les blocs de pierre de Montin issus de la destruction des écuries comme socle plutôt que d'utiliser des pupitres.

VGCA a proposé d'aider à la réalisation de la mise en page du dépliant pour les commerçant. Pour un format A4, les coûts d'impression seraient ainsi réduits à 120 euros environ.

Il est proposé d'étudier avec Grand Châtellerault la possibilité de créer un parcours de chasse au trésor « Terra aventura ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h10

Affiché le 20/08/2021